

Volume V du Dictionnaire des Parlementaires français

(Notices biographiques sur les Ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940)

35. 1 9

GIR

— 1838 —

GIR

à M. Bazin ; au second tour, sur 15.589 votants, 5.440, contre 6.117 à Bazin.

Raoul Girard était décoré de la Croix de guerre.

Chignin (Savoie), mort le 5 octobre 1929 à Chambéry (Savoie).

X GIRARD (Théodore), né le 14 janvier 1851 à Montils (Charente-Inférieure), mort le 13 octobre 1918 à Paris.

Sénateur des Deux-Sèvres de 1895 à 1913.

Ministre de la Justice du 3 novembre 1910 au 27 février 1911.

C'est après de solides études juridiques que Théodore Girard devint avoué, puis juge suppléant au tribunal civil de Melle. S'intéressant rapidement aux affaires de la cité, il fut élu en 1878 conseiller municipal et adjoint au maire, puis, en 1884, maire de Melle.

Après le décès de Jean Macé, sénateur inamovible, il se présenta à l'élection partielle du 24 février 1895 et fut élu au premier tour, sous l'étiquette de républicain, par 513 voix sur 776 votants. Il fut constamment réélu par la suite, toujours au premier tour : le 28 janvier 1900 par 479 voix sur 793 votants et le 3 janvier 1909 par 629 voix sur 763 votants.

Dès le début de son mandat, il prit très souvent la parole sur les questions qui l'intéressaient plus particulièrement : la réforme de l'impôt sur les boissons ; l'interdiction des coalitions dans les exploitations de l'Etat et des chemins de fer, etc... Il fut très écouté, en raison de sa formation juridique, chaque fois qu'il prit part aux discussions de cet ordre. Ses interventions nombreuses en la matière, « toujours bien placées », enlevaient presque à coup sûr le vote de ses collègues.

Nommé secrétaire du Sénat en 1902, il resta à ce poste jusqu'en 1905.

En novembre 1910, Briand le fit entrer dans son cabinet en qualité de garde des Sceaux. Il démissionna de ce poste le 2 mars 1911.

Ses interventions, en tant que ministre, furent brèves. Il défendit le budget de 1911 de son ministère et annonça le dépôt du projet de loi tendant à réprimer plus efficacement l'avortement.

Après son court passage place Vendôme, il réintégra le Sénat où il continua de prendre une grande part à tous les problèmes juridiques et sociaux.

Théodore Girard consacra près du quart de sa carrière parlementaire aux fonctions de questeur qu'il assuma en 1908, 1909 et de 1914 à 1918, et qu'il se plaisait tout particulièrement à remplir.

Il mourut à Paris, le 13 octobre 1918, à la suite d'un accident d'automobile. Il avait 67 ans.